

Octobre 2018

● L'actualité 2017-2018

1. ACTIVITE EDUCATION ROUTIERE DANS LE DEPARTEMENT

✓ **Le département compte :**

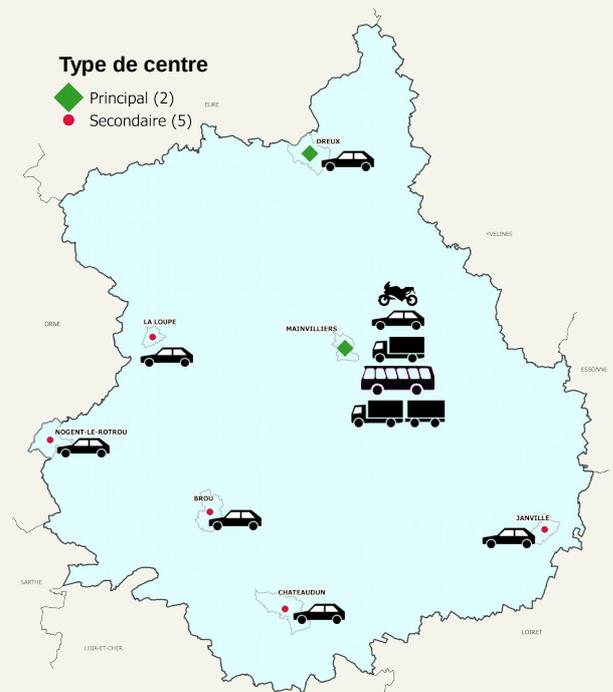
- 101 Auto-écoles ;
- 8 centres de sensibilisation à la sécurité routière (stages de formation "permis à points") ;
- 6 centres de formation professionnelle (titre professionnel) ;
- 2 centres de formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignement de la conduite.

✓ **On recense, en Eure-et-Loir, sept centres d'examens du permis de conduire dont :**

- **2 centres principaux :**
Mainvilliers (8 inspecteurs du permis de conduire) et Dreux (4 inspecteurs du permis de conduire) ;
- **5 centres secondaires :**
Brou, Châteaudun, Janville, La Loupe et Nogent-le-Rotrou.

Type de permis

-  : A
-  : B
-  : C
-  : D
-  : CE



2. ACTUALITES

✓ **Le Label "Qualité des formations au sein des écoles de conduite"**

Depuis le 27 février 2018, les auto-écoles peuvent demander l'adhésion au label "qualité des formations au sein des écoles de conduite" proposé par l'État.

Pour cela, les auto-écoles doivent respecter un ensemble de critères définis par arrêté du 26 février 2018, à savoir :

- 1) l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
- 2) l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
- 3) l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
- 4) la qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
- 5) les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
- 6) la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Pour l'utilisateur, ce label favorise d'une part la transparence de l'information, et d'autre part une meilleure qualité de la formation.

Pour l'auto-école, au-delà des facilités offertes quant au référencement dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue (notamment Datadock pour le compte personnel de formation), ce label donnera aux écoles de conduite et associations, qui auront fait le choix d'être labellisées, **l'exclusivité** de dispenser certaines formations :

- les formations qualifiantes de 7 heures : suppression de la boîte automatique (code 78), et formation pour le B96 (...), à compter du 2 novembre ;
- le futur rendez-vous post-permis qui permettra de réduire la période du permis probatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- le permis à un euro par jour (pour mémoire c'est plus d'un million de jeunes qui ont bénéficié du dispositif depuis son lancement en 2005).



Les usagers qui souhaitent suivre ces formations devront exclusivement se diriger vers les auto-écoles labellisées, seules autorisées à dispenser ces formations.

● Les chiffres en Eure-et-Loir

Les chiffres du permis

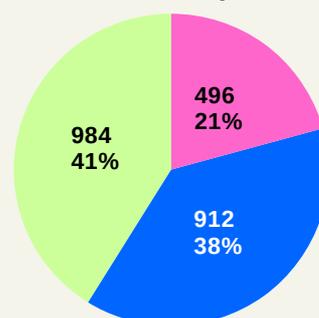
✓ Les suspensions du permis de conduire

2392 suspensions de permis ont été prononcées en 2017 à la suite de contrôles réalisés par les forces de l'ordre en Eure-et-Loir (2421 suspensions de permis en 2016)

2017 : 2 392
(2016 : 2 421)

- Excès de vitesse
- Conduite sous l'emprise de l'alcool
- Conduite sous l'emprise de stupéfiants

Causes des suspensions



Comme en 2016, l'excès de vitesse demeure la cause principale des suspensions, bien qu'en baisse de 1 point, vient ensuite la conduite sous l'emprise de l'alcool en baisse de 2 points. En revanche la conduite sous l'emprise de stupéfiants progresse encore de 3 points.

✓ Reconstituer son capital point

Les points perdus peuvent être récupérés de deux manières :

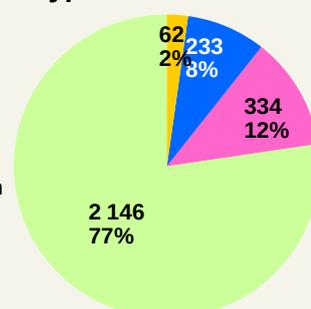
- ↪ **En adoptant un comportement responsable au volant :**
 - en cas de perte d'un seul point, celui-ci est réattribué après 6 mois sans infraction ;
 - en cas de perte de plusieurs points, ceux-ci sont réattribués après deux ou trois ans* sans nouveau retrait de point(s). * selon la nature de l'infraction.
- ↪ **En suivant un stage de sensibilisation à la sécurité routière (limité à 1 par an). Le stage se déroule sur 2 jours et à l'issue de celui-ci, 4 points maximum peuvent être récupérés.**

En 2017, **162 stages** ont été organisés dans le département, dans **9 centres agréés**. Volontairement ou à la suite d'une décision de justice, **2 775 personnes** ont suivi ces stages.

2017 : 162
(2016 : 163)

- Démarche volontaire
- Obligation de stage pour permis probatoire
- Obligation de sensibilisation en peine alternative
- Obligation de participation en peine complémentaire

Types de démarche



Les chiffres des examens en 2017

✓ La catégorie B (véhicules légers)

Taux de réussite global

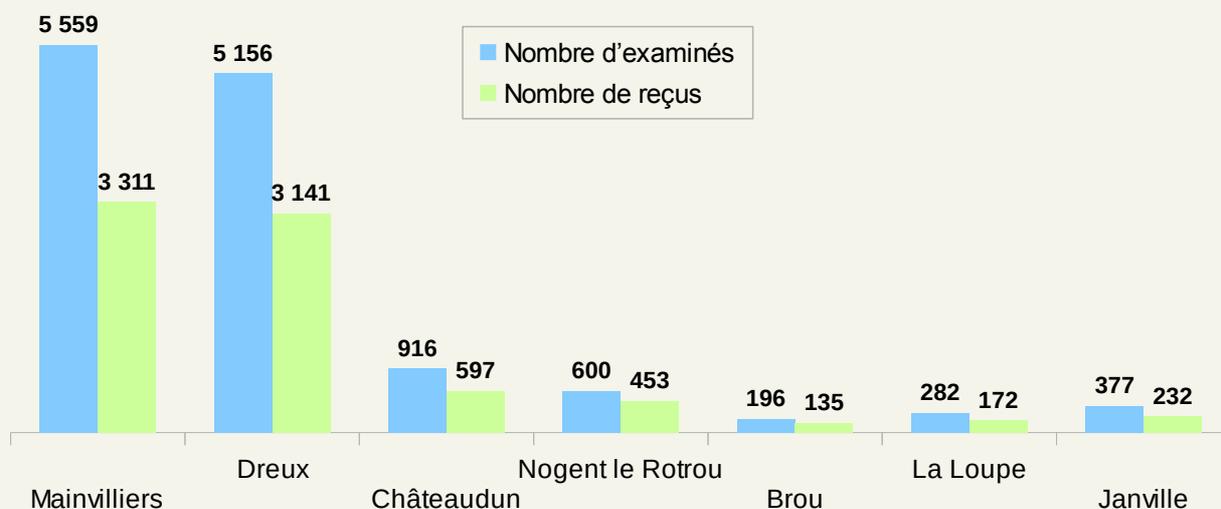
Eure-et-Loir : 61,45%
National : 57,06%

Taux de réussite en première présentation

Eure-et-Loir : 64,11%
National : 57,72%

13 086 examens dont **8 041** examens réussis, soit **61,45 % de réussite en 2017**

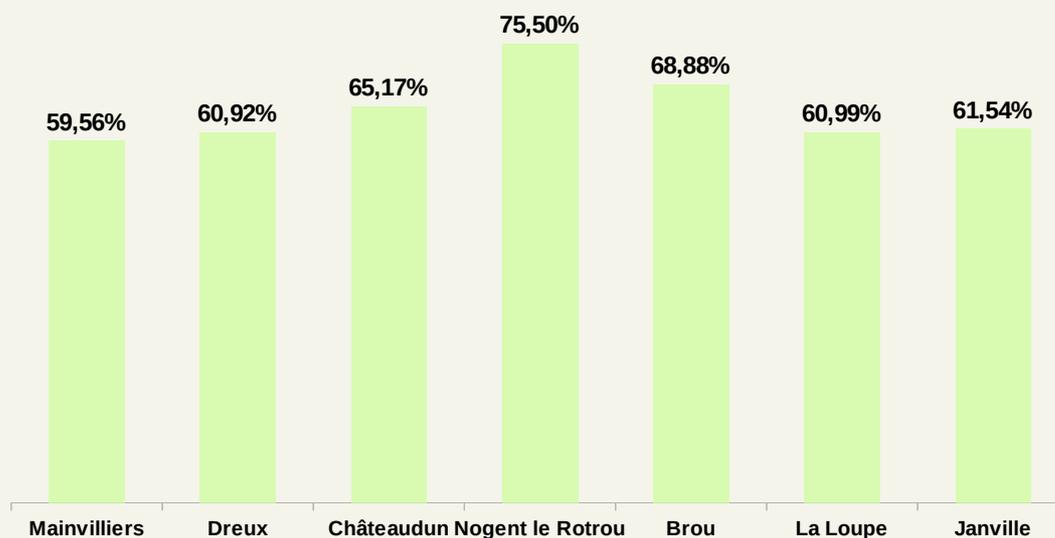
Résultats par centres d'examen



Comparatif annuel

Année	Nombre d'examinés	Nombre d'examinés reçus	% de réussite
2017	13 086	8 041	61,45%
2016	12 274	7 889	64,27%
2015	12 866	8 391	65,22%

Taux de réussite par centre d'examen

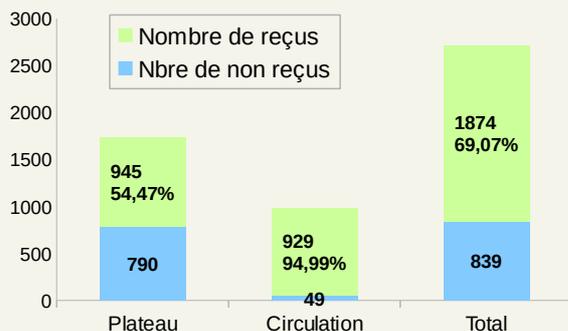


✓ Les catégories moto (A1 et A2)

Nombre d'examens
moto réalisés

2017 : 2 713
(2016 : 3 048)

taux de réussite et volumes



	Nombre d'examinés
Plateau	1735
Circulation	978
Total	2713

Catégorie	Nombre d'examinés	% de réussite	part des catégories
A1	141	74,47%	5,20%
A2	2 572	68,77%	94,80%
Total	2 713	69,07%	100,00%

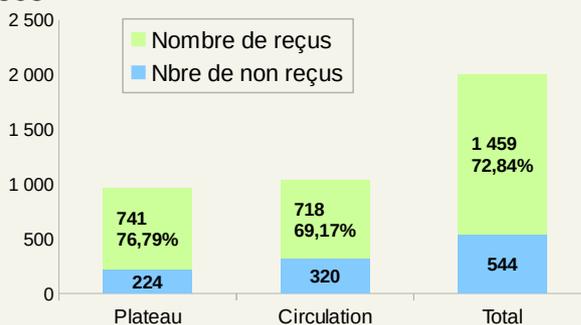
On constate une baisse significative du nombre d'examens moto réalisés (- 335 examens par rapport à 2016), mais l'année 2016 avait connu une hausse liée en partie à la modification réglementaire des conditions d'obtention de la catégorie A du permis de conduire. Ainsi, l'année 2017 revient à un niveau comparable à l'année 2015 pour laquelle 2 785 examens moto avaient été réalisés.

✓ Les catégories Poids Lourds (BE, C, C1, C1E, CE, D et DE)

Nombre d'examens
Poids Lourds réalisés

2017 : 2 003
(2016 : 1 943)

taux de réussite et volumes



	Nombre d'examinés
Plateau	965
Circulation	1 038
Total	2 003

Catégorie	Nombre d'examinés	% de réussite	part des catégories
BE	851	62,28%	42,49%
C	656	82,01%	32,75%
C1	33	90,91%	1,65%
C1E	6	83,33%	0,30%
CE	403	78,66%	20,12%
D	54	72,22%	2,69%
DE	/	/	/
Total	2 003	72,84%	100,00%

La catégorie C et la catégorie BE restent prépondérantes et les examens de la catégorie D sont quant à eux peu fréquents.

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres cedex

☎ : 02 37 20 40 60

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Contact : Service de la Sécurité, de l'Éducation Routière et des Bâtiments (SERBAT) / Bureau de l'Éducation Routière et du Permis de Conduire (BERPC)

Sources des données : SERBAT / BERPC - Conception / mise en page : SCTP / POE